

Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-464751900

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Date de mise en ligne : 04/07/2025

Support de parution : Le Dauphiné Libéré

Département de parution : Haute-Savoie



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
USSES ET RHONE**

Modification n°2 du PLUi du Val des Ussets

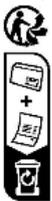
Le Président de la Communauté de Communes Ussets et Rhône (CCUR) informe le public du retrait de la délibération n°CC 56/2025 du 8 avril 2025 et de l'approbation de la modification n°2 (M2) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Val des Ussets par délibération n°CC 94/2025 du 10 juin 2025.

Pendant un mois, la délibération est affichée au pôle Urbanisme et Aménagement du Territoire (UAT) de la CCUR (35, Place de l'Eglise, 74270 Frangy) et dans les 9 mairies des communes concernées, soit : Chaumont, Chavannaz, Chilly, Contamine-Sarzin, Frangy, Marlioz, Minzier, Musièges.

Les documents de la M2 du PLUi du Val des Ussets sont tenus à la disposition du public au pôle UAT de la CCUR, et dans les mairies susvisées aux jours et heures d'ouverture habituels sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles ainsi qu'en Préfecture de Haute-Savoie.

464751900

Lien de l'annonce : <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Haute-Savoie/SEYSSEL/Le-Dauphine/VAL-DES-USSES-Modification-n-2-du-PLUi-ZBVL.html>



Christophe VICTOR

Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE